

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil seize, le quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mme Bernadette MENOILLARD  
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI,  
Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mme Brigitte GUICHARDOT

Absents : Mme Marion MAUFOUX et Mr Philippe BORDAS

Date de convocation : 14/09/2016

Date d'affichage : 05/10/2016

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

**OBJET : ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2017**

**1. Assiette des coupes pour l'exercice 2017**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2016-2017, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2017 et ajourne les coupes suivantes : 14. 15. 16. 17

**Motif** : Trop de bois de chauffage pour cette année et refus de vendre des parcelles feuillues compte tenu du fort enrésinement de la forêt communale.

**2. Destination des coupes et des produits de coupes**

**2.1 Vente aux adjudications générales :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : parcelles de résineux 1, 2r, 3r, 4 et 9

**OBJET : AFFOUAGE 2016/2017**

Patrick LUSSIANA rappelle au Conseil Municipal que la coupe délivrée pour l'affouage 2016/2017 se situe sur les parcelles 10, 11, 12 et 13 « Côte Saint Etienne » et indique que 11 affouagistes se sont manifestés pour assurer l'exploitation de cette coupe.

Le Conseil Municipal, après délibération, arrête le nombre d'affouagistes à 11, fixe le montant de la taxe d'affouage à 155 € par affouagiste et charge le Maire de la mettre en recouvrement avant la fin de l'année.

**OBJET : ACCEPTATION DE CHEQUES**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les recouvrements suivants :

- Chèque d'EDF d'un montant de 461,90 Euros, suite au relevé de compteur, en remboursement d'un trop versé sur les estimations (Budget Principal),
- Chèque d'EDF d'un montant de 43,09 Euros, suite au relevé de compteur, en remboursement d'un trop versé sur les estimations (Budget Service des Eaux).

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association sportive du collège Michel BREZILLON pour la participation d'un élève de la commune au championnat de France BADTEN 2016 qui s'est déroulé à CAEN les 6, 7 et 8 juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 20 € à l'association sportive du collège Michel BREZILLON dans le cadre du championnat de France BADTEN 2016 qui s'est déroulé à CAEN les 6, 7 et 8 juin 2016.

### **OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Cette année, les personnes qui le désirent pourront le faire par Internet. Madame Christel PUSLECKI a été engagée pour être l'agent recenseur.

### **OBJET : MARE**

Suite à des débordements de l'exutoire d'eau de ruissellement et d'assainissement de la commune de PLAISIA nommé la Mare, des travaux de curage ont été entrepris durant l'été 2016 afin d'éviter l'inondation des terrains et habitations en aval.

Toutefois, si ce curage n'apparaissait pas suffisant et que d'autres événements se produisaient, le Conseil Municipal, après délibération, décide que des travaux supplémentaires pourront être engagés afin d'endiguer les eaux de cet espace (puits perdu, rehaussement de la digue, etc.)

La clôture est installée. Reste à implanter une haie pour embellir l'endroit. Des demandes de devis sont en cours.

### **OBJET : ALLOCATION INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un receveur intérimaire, Monsieur Pascal JARNO, a été nommé à compter du 15 septembre 2016 en remplacement de Madame Christelle DESVIGNES, durant son absence temporaire.

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Pascal JARNO, Receveur, 50 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 ainsi que l'indemnité forfaitaire de 30,49 € prévue à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 pour les conseils ou renseignements demandés pour la préparation des documents budgétaires pour la durée de sa prise de fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

**Pour extrait conforme  
Le Maire**